

Assemblée Générale Extraordinaire 2015

Samedi 26 septembre 2015

A LA CHAPELLE SUR ERDRE

Procès Verbal

Représentation : 204 clubs sur 265 soit 76.98 %

Nombre de voix : 1 941 sur 2386 soit 81,35 %

Dont :

Nombre de voix représentant les clubs : 1924 sur 2346 soit 82,01 %

Nombre de voix membres individuels et du Conseil : 17 sur 40 soit 42.50 %

En préambule, M. Alain MARTIN salue et remercie les personnalités présentes :

M. Fabrice ROUSSEL, Maire de la Chapelle sur Erdre

M. Michel MENARD, Conseiller Départemental du canton de Nantes 7

Mme. Malika TARARBIT, Vice-Présidente, déléguée au sport et aux activités de pleine nature du Conseil Départemental

Mme. Anne Flore HERVIO, Directrice des sports au Conseil Départemental

M. Erwan BOUVAIS, Conseiller Départemental

M. Georges JOUY, Vice-Président Délégué de la Ligue Atlantique de Football

M. Michel GAHINET, Directeur de la Distribution du CREDIT AGRICOLE Atlantique Vendée

M. Jean-Michel LE NY, Directeur de l'Agence CREDIT AGRICOLE Nantes La Garde

M. Bernard SERISIER, Président de la Caisse du Crédit Agricole d'Ancenis

M. Guy RIBRAULT, Président du District de Football du Maine et Loire

M. Thibault MORICEAU, représentant VD Com - SFR

et excuse l'absence de :

M. Philippe GROVALET, Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

M. Alain DURAND, Président de la Ligue Atlantique de Football

M. Benoit COURANT, Chef de Projet du Service des Sports du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

M. Fabien PEREIRA, Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Loire-Atlantique,

M. Joris GREAU, Communication externe et publicité du CREDIT AGRICOLE Atlantique Vendée

M. Jean-Jacques GAZEAU, Président du District de Football de Vendée

Il accueille chaleureusement M. Fabrice ROUSSEL Maire de la Ville de la Chapelle sur Erdre, le remerciant plus particulièrement de mettre, gracieusement la salle Capellia à disposition du District pour cette Assemblée et celles des années à venir et lui passe la parole.

INTERVENTION DU MAIRE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

FABRICE ROUSSEL

« Bienvenue dans notre magnifique commune de La Chapelle, pour votre Assemblée Générale.
Le siège du District se trouvant sur notre commune, dans le cadre d'un partenariat que nous avons développé, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons tous les ans pour vos travaux.
C'est aussi, pour moi, l'occasion de saluer une nouvelle fois votre engagement, votre mobilisation, votre passion pour le football faisant en sorte que des dizaines de milliers de personnes pratiquent cette activité, mais aussi que sur nos communes il y ait du lien social, de la mixité.
Pour réaliser cette ambition, pour partager ce projet les collectivités locales sont à vos côtés. En tant que Maire de La Chapelle sur Erdre, l'engagement vers les différents clubs de football est total puisque cette année nous allons réaliser un nouveau terrain synthétique, nous allons ainsi continuer d'accompagner le développement du football sur notre commune.
C'est aussi l'engagement de Nantes Métropole d'accompagner le sport de haut niveau et, par exemple, sur notre commune de soutenir le Nantes Erdre Futsal.
Bonne Assemblée Générale et bonne saison sportive »

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ALAIN MARTIN

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 9h15.

Le Président rappelle à l'Assemblée les modalités techniques d'utilisation des cartons de vote et/ou d'approbations (vert - blanc et rouge).

Alain Martin rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire : « Proposition et Présentation des modifications statutaires »

Il donne la parole à Clément Anex, Directeur Administratif et Juridique du District, qui présente les propositions de modifications statutaires.

PROPOSITION ET PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Ces propositions de modifications ont été envoyées à tous les clubs, par courriel et messagerie officielle le 2 septembre 2015

- Le Conseil de District devient : « *Le Comité de Direction* »
- Article 2 : Le territoire d'activité du District comprend le département de la Loire Atlantique *étendu au sud de La Vilaine avec les communes du Morbihan : Pénestin, Camoël, Férel, Saint Dolay, La Roche Bernard*
- Article 7 : L'Assemblée Générale est composée : du Président *ou de toute personne dûment mandatée par le Président des associations participant aux épreuves officielles du District, en règle avec la F.F.F., la L.A.F. et le District*
- Le Secrétaire devient effectivement : « *Le Secrétaire Général* »
- Article 13 : « *Le Comité de Direction* est composé de vingt membres élus au scrutin de liste *dont onze élus référents représentant les onze secteurs du territoire du District dans les conditions définies par le Règlement intérieur,* »
- Article 19 : *Le Bureau est responsable de la gestion du personnel*
- Article 20 : Le Bureau du Comité de Direction est composé du Président, *d'un Vice-Président Délégué, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire Général, d'un Secrétaire Adjoint et d'un Trésorier.*
- Article 24 : L'Assemblée ne peut modifier les Statuts que si la moitié plus un au moins de ses membres en exercice représentant au moins la moitié *plus une des voix,* est présente. Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers *des suffrages exprimés.*

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU STATUT

Le Président propose la parole aux membres présents dans la salle. Sans aucune question, il demande si quelqu'un souhaite que l'on procède à la mise en place d'un vote à bulletins secrets.

En l'absence d'une demande spécifique de la part des clubs présents, le Président demande à ce que les clubs approuvent (ou pas) les modifications du statut en utilisant les cartons mis à leur disposition pour voter.

Résultats :

- Vote « contre » 0 voix
- Abstentions : 12 voix

Les modifications des statuts sont approuvées.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ALAIN MARTIN

Le Président Alain MARTIN déclare clos l'Assemblée Générale Extraordinaire du District de Football de Loire-Atlantique à 9h23.

Le Président,
Alain Martin



Le Secrétaire Général,
Daniel Moulet

